

BAREME DU MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE :
GT DU 16 JANVIER 2015

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

	BAREME	TYPE DE VŒUX BONIFIÉS
1 - Ancienneté dans le poste	10 points par année à partir de 3 ans de service dans la limite de 100 points + bonification forfaitaire de 30 points à compter de 5 ans d'ancienneté poste	tout type de vœux
2 - Ancienneté dans le corps	1 point par an - limite 25 pts	tout type de vœux
3 - Ancienneté dans l'Éducation nationale (stag, titu, services validés)	1 point par an - limite 30 pts	tout type de vœux
4 - Bonification établissement en ZEP / sensible / REP / REP +	entre 3 et 5 ans d'ancienneté = 25 points au-delà de 5 ans d'ancienneté = 50 points maintien des points durant 4 ans en cas de changement de classement à partir du mouvement 2016	tout type de vœux
5 - Mesure de carte scolaire	500 points	vœux établissement - commune - zone géographique - département - de l'établissement d'exercice MCS
6 - Rapprochement de conjoint	1 an = 30 points 2 ans = 35 points 3 ans = 40 points plus 5 points par enfant à charge de moins de 18 ans au 01.09.2016	vœux commune - zone géographique - département - du lieu d'exercice du conjoint
7 - Travailleurs handicapés + 80 %	500 points	vœux communes et zones géographiques
8 - Priorité médicale ou appui social	300 points	vœux communes et zones géographiques
9 - Infirmiers en internat	3 ans et + = 10 points	tout type de vœux
10 - Personnels titulaires en activité sur l'Académie de Créteil	100 points	tout type de vœux
11 - Rapprochement de domicile	40 points = plus d'1 heure aller en transport en commun ou 30 km en voiture 50 points = plus de 2h aller en transport en commun ou 50 km en voiture A partir de 2 ans d'ancienneté de poste plus 5 points par enfant à charge de moins de 18 ans au 01.09.2016	vœux commune et zone géographique du lieu d'habitation
12 - Résidence de l'enfant	40 points / enfant dans le cadre d'une garde alternée ou parent isolé afin de favoriser l'hébergement et le droit de visite, enfants de - 18 ans au 01.09.2016	vœux commune et zone géographique du lieu de résidence de l'enfant
13 - Réintégration après CP, CLD, disponibilité, détachement	1 an = 50 points 2 ans = 70 points 3 ans = 100 points	vœux établissement - commune - zone géographique - d'origine
14 - Bonification affecté TR	3 ans = 50 points 4 ans = 60 points 5 ans = 70 points	vœux établissement - commune - zone géographique - d'origine

Les bonifications 7 et 8 ne sont pas cumulables

Les bonifications 6, 11 et 12 ne sont pas cumulables